FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



AIR WICK® Scented Oil - Serene Coconut Breeze (Canada)

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : AIR WICK® Scented Oil - Serene Coconut Breeze (Canada)

Distribué par : Reckitt Benckiser LLC.

Morris Corporate Center IV

399 Interpace Parkway (P.O. Box 225) Parsippany, New Jersey 07054-0225

+1 973 404 2600

Reckitt Benckiser (Canada) Inc. 1680 Tech Avenue, Unit #2 Mississauga, Ontario L4W 5S9

CANADA

: 1-800-338-6167

Telephone: +1 905 283 7000

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(Medical)

dical)

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(Transport)

: 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC

Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec:703-527-3887

Website: : http://www.rbnainfo.com

Utilisation du produit : Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

n° SDS : D0247561 v6.0 **Formulation #**: : #0240720 v2.0

2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

: IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 1/17

2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

: Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Généralités

: Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention

: Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Le port de vêtements de travail contaminés ne doit pas être autorisé hors du lieu de travail.

Intervention

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

Stockage Élimination : Non applicable.

régionales r

: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

: Aucun connu.

Dangers non classés

: Aucun connu.

ailleurs

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	5 - 10	32210-23-4
Linalool	5 - 10	78-70-6
2-tert-Butylcyclohexyl acetate	1 - 5	88-41-5
p-Methoxybenzaldehyde	1 - 5	123-11-5
Coumarin	1 -5	91-64-5
Ethyl vanillin	0.5-1.5	121-32-4
Vanillin	0.5-1.5	121-33-5
Dihydromyrcenol	0.5-1.5	18479-58-8
Ethyl maltol	0.5-1.5	4940-11-8
4-Cyclohexyl-2-methyl-2-butanol	0.5-1.5	83926-73-2
3,4,5,6,6-Pentamethylhept-3-en-2-one	0.5-1.5	86115-11-9
Benzyl acetate	0.5-1.5	140-11-4
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone	0.1 - 1	54464-57-2
alpha-Hexylcinnamaldehyde	0.1 - 1	101-86-0
alpha-iso-Methylionone	0.1 - 1	127-51-5
Eugenol	0.1 - 1	97-53-0
Cinnamaldehyde	0.1 - 1	104-55-2

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 2/17

3. Composition/information sur les ingrédients

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement

rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 3/17

4. Premiers soins

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers

: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Movens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Produit de décomposition thermique dangereux

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 4/17

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Control

Limites d'exposition professionnelle

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 5/17

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients

Vanillin

AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011).

TWA: 10 mg/m³ 8 heures.

Benzyl acetate

ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).

TWA: 10 ppm 8 heures.

TWA: 61 mg/m³ 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 6/17

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide.

: Incolore à jaune pâle. Couleur

Odeur : Non disponible. Seuil olfactif : Non disponible. pН : Non disponible. Point de fusion : Non disponible. Point d'ébullition : Non disponible. Point d'éclair Non disponible. Taux d'évaporation Non disponible. : Non disponible.

Inflammabilité (solides et

gaz)

Limites inférieure et supérieure d'explosion

(d'inflammation)

Tension de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur Non disponible. Densité relative : Non disponible. Solubilité : Non disponible. Coefficient de partage n-: Non disponible.

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

Température de décomposition

Viscosité Temps d'écoulement (ISO 2431)

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible. : Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses Réactivité ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique. Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. dangereux

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 **Date d'édition** : 24/05/2018 7/17

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3550 mg/kg	-
Linalool	DL50 Cutané	Lapin	5610 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	5610 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2790 mg/kg	-
2-tert-Butylcyclohexyl acetate	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4600 mg/kg	-
p-Methoxybenzaldehyde	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1510 mg/kg	-
Coumarin	DL50 Orale	Rat	293 mg/kg	-
Ethyl vanillin	DL50 Cutané	Lapin	>7940 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1590 mg/kg	-
Vanillin	DL50 Cutané	Lapin	>5010 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1580 mg/kg	-
Dihydromyrcenol	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3600 mg/kg	-
Ethyl maltol	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1150 mg/kg	-
Benzyl acetate	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
-	DL50 Orale	Rat	2490 mg/kg	-
alpha-Hexylcinnamaldehyde	DL50 Orale	Rat	3100 mg/kg	-
alpha-iso-Methylionone	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
Eugenol	DL50 Orale	Rat	1930 mg/kg	-
Cinnamaldehyde	DL50 Cutané	Lapin	620 mg/kg	-
-	DL50 Orale	Rat	1850 mg/kg	-

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	Peau - Léger irritant	Cochon d'Inde	-	4 heures 3 Percent	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	4 heures 100 Percent	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
Linalool	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	1 heures 0.1 Mililiters	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 microliters	-
	Peau - Modérément irritant	Cochon d'Inde	-	24 heures 100 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 32 Percent	-
	Peau - Léger irritant	Homme	-	48 heures 16 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures	-

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 8/17

11. Données toxicologiques

				500	
				milligrams	
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures	-
				100	
				milligrams	
2-tert-Butylcyclohexyl acetate	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	50 Percent	_
	Peau - Modérément irritant	Lapin	_	4 heures 100	_
		- 1		Percent	
p-Methoxybenzaldehyde	Peau - Modérément irritant	Lapin	_	24 heures	_
p mouroxyborizardorrydd	l caa measisment intant	Lapin		500	
				milligrams	
Ethyl vanillin	Peau - Léger irritant	Humain		48 heures 10	
Luiyi variiiiii	read - Leger IIIItani	Tiulilalli	1		_
Dibudramyraanal	Dogu Lágar irritant	Lonin		milligrams	
Dihydromyrcenol	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures	-
				500	
				milligrams	
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	7.5 Percent	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	4 heures 0.5	-
				Mililiters	
Benzyl acetate	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures	-
				100	
				milligrams	
alpha-Hexylcinnamaldehyde	Peau - Hautement irritant	Cochon	-	24 heures	-
		d'Inde		100	
				milligrams	
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures	_
		'		500	
				milligrams	
	Peau - Hautement irritant	Lapin	_	24 heures	_
				100	
				milligrams	
Eugenol	Peau - Léger irritant	Humain	_	48 heures 40	_
Lugerior	l caa Leger ii itant	Trainain		milligrams	
	Peau - Modérément irritant	Cochon	1_	24 heures	_
	T caa ivioaciciiiciiciii iiiitaiic	d'Inde		100	
		u iiiue			
	Peau - Modérément irritant	Homme		milligrams 48 heures 16	
	r eau - Mouerement imtant	i ioiiiiie	1-		_
	Door Lágar imitant	Coobor		milligrams	
	Peau - Léger irritant	Cochon	-	48 heures 50	_
	Description of the terms of the	1		milligrams	
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures	-
				100	
		l		milligrams	
Cinnamaldehyde	Peau - Hautement irritant	Humain	-	48 heures 40	-
				milligrams	
<u> </u>	1	1	1	1	1

Conclusion/Résumé

Peau

: Based on Calculation method: Peut provoquer une irritation de la peau.

Yeux

: Based on Calculation method: Peut causer une irritation des yeux.

Respiratoire

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Peau : Based on Calculation method: Peut déclencher une réaction allergique.

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 9/17

11. Données toxicologiques

Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Coumarin	-	3	-
Benzyl acetate	-	3	-
Eugenol	-	3	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les

: Non disponible.

voies d'exposition

probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement

rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 10/17

11. Données toxicologiques

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles: Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors

d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	7203.2 mg/kg

12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Linalool	Aiguë CE50 36.7 ppm Eau douce Aiguë CL50 28.8 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss	48 heures 96 heures
Coumarin	Aiguë CL50 13500 μg/l Eau douce Aiguë CL50 56000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Poecilia reticulata	48 heures 96 heures
Ethyl vanillin	Aiguë CL50 87600 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
Vanillin Benzyl acetate	Aiguë CL50 57000 μg/l Eau douce Aiguë CL50 4000 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Poisson - Oryzias latipes - Juvénile (jeune à l'envol, larve de	96 heures 96 heures

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 11/17

12. Données écologiques

Eugenol	Chronique NOEC 920 µg/l Eau douce Aiguë CL50 24000 µg/l Eau douce	poisson, porcelet sevré) Poisson - Oryzias latipes - Larve Poisson - Pimephales promelas -	28 jours 96 heures
	, ugue e 200 2 1000 pg/. 200 0000	Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	
Cinnamaldehyde	Aiguë CE50 7.05 ppm Eau douce Aiguë CL50 1.67 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures 96 heures

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Linalool	-	62.4 % - Facilement - 28 jours	-	-

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Linalool	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	4.8	-	élevée
Linalool	2.84	-	faible
p-Methoxybenzaldehyde	1.76	-	faible
Coumarin	1.39	-	faible
Ethyl vanillin	1.58	-	faible
Vanillin	1.21	-	faible
Dihydromyrcenol	3.25	-	faible
Ethyl maltol	0.63	-	faible
Benzyl acetate	1.96	8	faible
Eugenol	2.27	-	faible
Cinnamaldehyde	1.83	8	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 12/17

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Not Regulated	Not applicable.	Non disponible.	-		-
Classification pour le TMD	Not Regulated	Not applicable.	Non disponible.	-		-
Classement mexicain	Not Regulated	Not applicable.	Non disponible.	-		-
Classe IMDG	Not Regulated	Not applicable.	Non disponible.	-		-
Classe IATA-DGR	Not Regulated	Not applicable.	Not available.	-		-

l'utilisateur

Protections spéciales pour : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

GE* : Groupe d'emballage

: FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 **Date d'édition** : 24/05/2018 13/17 Code #

15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : TSCA 8(a) PAIR: Benzaldéhyde; anisaldéhyde; cinnamaldéhyde; α-

hexylcinnamaldéhyde; vanilline; 3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde; 2-

benzylideneheptanal

TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Indéterminé.

Clean Air Act Section 112

(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)

: Non inscrit

Clean Air Act Section 602

Class I Substances

: Non inscrit

Clean Air Act Section 602

Class II Substances

: Non inscrit

DEA List I Chemicals

(Precursor Chemicals)

: Non inscrit

DEA List II Chemicals

(Essential Chemicals)

: Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : Risque immédiat (aigu) pour la santé

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	5 - 10	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Linalool	5 - 10	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
2-tert-Butylcyclohexyl acetate	2.5 - 5	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
p-Methoxybenzaldehyde	2.5 - 5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Coumarin	1 - 2.5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Ethyl vanillin	1 - 2.5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Vanillin	1 - 2.5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Dihydromyrcenol	1 - 2.5	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Ethyl maltol	1 - 2.5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
4-Cyclohexyl-2-methyl-2-butanol	1 - 2.5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
3,4,5,6,6-Pentamethylhept-3-en-2-one	1 - 2.5	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Benzyl acetate	1 - 2.5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,	0.1 - 1	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone						
alpha-Hexylcinnamaldehyde	0.1 - 1	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
alpha-iso-Methylionone	0.1 - 1	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Eugenol	0.1 - 1	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Cinnamaldehyde	0.1 - 1	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.

Réglementations d'État

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 14/17

15. Informations sur la réglementation

Massachusetts

: Aucun des composants n'est répertorié.

New York

: Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey

: Les composants suivants sont répertoriés: BENZYL ACETATE; ACETIC ACID,

PHENYLMETHYL ESTER

Pennsylvanie

: Aucun des composants n'est répertorié.

Canada

SIMDUT (Canada)

: Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).

Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

INRP canadien
Substances toxiques au

substances toxiques sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Éléments de l'étiquette

Mention d'avertissement

: ATTENTION

Mentions de danger

: EYE IRRITANT

Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut entraîner une réaction

allergique chez certains individus.

Mesures de précaution

: Tenir hors de portée des enfants. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les

vêtements. Ne pas ingérer.

Recommandations

: Les individus souffrant d'une sensibilité aux parfums doivent être prudents lors de l'utilisation de ce produit. Les rafraîchisseurs d'air ne remplacent pas de bonnes

pratiques d'hygiène.

16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)



Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 15/17

16. Autres informations

National Fire Protection Association (États-Unis)



Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

Date d'édition : 24/05/2018 Date de publication : 13/06/2016

précédente

Version : 5

Élaborée par : Reckitt Benckiser LLC.

Product Safety Department

1 Philips Parkway

Montvale, New Jersey 07646-1810 USA.

FAX: 201-476-7770

Commentaires à l'issue de : Update of SDS.

la révision

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 16/17

16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.

Code # : FF0240720 n° SDS : D0247561 v6.0 Date d'édition : 24/05/2018 17/17